



CANADIAN COLLEGE OF HEALTH LEADERS COLLÈGE CANADIEN DES LEADERS EN SANTÉ

Lignes directrices sur le vote par procuration

ADMISSIBILITÉ AU VOTE PAR PROCURATION

Tous les membres actifs en règle ont le droit de voter à l'Assemblée générale annuelle du Collège. S'il vous est impossible d'assister à l'assemblée, vous pouvez demander à une autre personne de vous représenter et de voter pour vous.

PRÉSENTATION DES PROCURATIONS

Toutes les personnes qui agiront par procuration pour un membre (les mandataires) doivent soumettre un formulaire de procuration rempli. Toutes les procurations seront contre-vérifiées par comparaison avec une liste des membres au plus tard le 14 mai 2025.

CONSULTATION AVEC LA PERSONNE AGISSANT PAR PROCURATION EN VOTRE NOM

Tous les membres ne pouvant pas exercer eux-mêmes leur droit de vote doivent informer leur mandataire de leur position préférée sur toutes les questions sur lesquelles des décisions seront prises, et ils doivent s'assurer que leur mandataire présente la documentation exigée.

VOTE ÉLECTRONIQUE PAR PROCURATION

Dans le cadre du processus de vote électronique pendant l'Assemblée générale annuelle virtuelle de 2025, la direction du CCLS tiendra compte des procurations et attribuera les votes en conséquence.

Formulaire de procuration

Je _____
membre votant en règle du Collège canadien des leaders en santé (CCLS), désigne

_____ comme mandataire pour voter pour moi en tant que membre votant à l'Assemblée générale annuelle virtuelle du Collège canadien des leaders en santé qui aura lieu le 21 mai 2025. À moins d'indication contraire ci-dessous, la mandataire peut, à son gré, voter pour ou contre toute proposition lors de l'Assemblée générale annuelle.

	Pour <input checked="" type="checkbox"/>	Contre <input checked="" type="checkbox"/>	Abstention <input checked="" type="checkbox"/>
1. Résolutions en bloc 1.1. Adoption de l'ordre du jour 1.2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de mai 2024 1.3. Approbation de la ratification des décisions prises par le Conseil d'administration en 2024			
2. Adoption des états financiers vérifiés de 2024			
3. Approbation de la liste des candidats au Conseil d'administration 2025-2028			
4. Approbation de la nomination des vérificateurs pour l'année 2025			
5. Approbation de la clôture de l'assemblée générale annuelle			

Nom du membre votant du CCLS

Nom du représentant

Signature du membre votant du CCLS

Signature du représentant

Date

Pour être reconnu comme valide pour l'Assemblée, un formulaire signé doit être envoyé par courriel **au plus tard le 14 mai 2025** à Amy O'Brien, Directrice, Gouvernance et engagement des membres à aobrien@cchl-ccls.ca.